

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 MARS 2011 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

05 AVR. 2011

N° 2 – 34 / 2011 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) -
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

L'An Deux Mille Onze, le 15 Mars 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 15 Mars 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel BOUAT

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Noël RAMON, Claude COSTES, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Jean-Claude De LAPANOUSE, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laurence PUJOL, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Francine ALARY, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38

Votants (titulaires, suppléants votants) : 35

SÉANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 MARS 2011

**N° 2 – 34 / 2011 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
(AP/CP) -BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS**

Pilote : Finances et Budget

Autre service concerné : Direction Générale des services

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations pluriannuelles.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Le vote de l'autorisation de programme qui est une décision budgétaire est de la compétence du conseil communautaire.

Le vote de l'autorisation de programme doit être accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année le budget primitif sera accompagné d'une situation au 1^{er} janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année précédente, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

Il est proposé au conseil communautaire de retenir une opération ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2011 sur le budget annexe transports urbains et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif, conformément au tableau ci-dessous :

Autorisation de programme n° 2011-01 : plan de renouvellement des bus standards et articulés

Exercice	2011	2012	2013	Total de l'opération
Crédits de paiement prévisionnels	1 380 000 €	900 000 €	1 100 000 €	3 380 000 €
dont : - Acquisitions de véhicules (chapitre 21)	1 380 000 €	900 000 €	1 100 000 €	3 380 000 €
Recettes prévisionnelles	1 380 000 €	900 000 €	1 100 000 €	3 380 000 €
dont : - Emprunt (chapitre 16)	1 380 000 €	900 000 €	1 100 000 €	3 380 000 €
Total par exercice	1 380 000 €	900 000 €	1 100 000 €	3 380 000 €

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines en date du 28 février 2011,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 1^{er} mars 2011,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **APPROUVE** la création d'une opération ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2011 sur le budget annexe transports urbains.

✚ **APPROUVE** l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget primitif, conformément au tableau ci-dessus pour cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 Mars 2011



Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

